



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DARTS



Cahier des charges pour l'organisation de l'inter-comités national – Jean Roudaut

Avant-propos :

Ce document regroupe les informations concernant les règles définies par le bureau de la Fédération Française de Darts

Mise à jour du document le : 10/11/2022

SOMMAIRE

1. CONDITIONS GENERALES	3
2. STRUCTURE D'ACCUEIL.....	4
❖ Salle de compétition.....	4
❖ Table de marque.....	4
❖ Aire de jeu.....	4
❖ Podium.....	5
3. ORGANISATION DE LA COMPETITION	5
❖ Règlement de l'épreuve	5
❖ Tirage au sort.....	5
❖ Tenue de la table de marque.....	5
❖ Récompenses.....	5

1. CONDITIONS GENERALES

L'attribution des organisations nationales est de la compétence du bureau directeur FFD.

L'Intercomités National est attribué sur dépôt de

Le dossier complet sur l'organisation de la compétition présentant les structures d'accueil, la logistique, l'organisation de la salle, le budget prévisionnel, la nature des récompenses, devra être adressé au moins 1 an avant la date de l'épreuve au secrétariat FFD.

Toute publication réalisée à l'initiative de l'organisateur devra avoir obtenu l'aval du président de la F.F.D avant sa diffusion, et respecter les obligations ci-après :

- Des affiches (*) de format A3 minimum et la couverture du livret,
- L'intitulé exact de la compétition, la date et lieu de l'événement,
- Devront figurer la mention « Fédération Française de Darts »,
- Ainsi que le logo de la F.F.D et celui de ses partenaires,
- La référence du site internet « www.ffdarts.fr ».

L'organisateur est tenu de :

- Se conformer aux règles imposées par les contrats signés entre la FFD et ses partenaires.
- Obtenir l'accord du « bureau fédéral » avant de signer un contrat avec un futur partenaire ou un nouveau sponsor.
- Transmettre par courrier, 1 mois avant l'événement, à tous les clubs les informations relatives à la compétition fournie par la FFD, une liste d'hébergements, un plan d'accès, l'adresse exacte du lieu de la compétition, les coordonnées des personnes à contacter. Soit par un envoi effectué à l'ensemble des clubs, soit en envoyant à chaque ligue, avant les Masters Régionaux, un nombre de livrets correspondants au nombre d'équipes qualifiées. Ces informations devront également être transmises sur support informatique au webmaster FFD, au plus tard 2 mois avant la date de la compétition.

Ces informations devront également être transmises sur support informatique au webmaster de la F.F.D, au plus tard 2 mois avant la date de la compétition.

(*) La législation française interdit les publications en noir sur fond blanc. La mention IPNS (imprimé par nos soins) est obligatoire sur l'affiche si elle n'est pas réalisée par un imprimeur. La mention « Ne pas jeter sur le voie publique » doit figurer sur l'affiche et le livret.

2. STRUCTURE D'ACCUEIL

L'organisateur du tournoi mettra à disposition :

Une salle de compétition équipée où la consommation, d'alcool et de tabac, sera interdite. Cette salle devra être chauffée si nécessaire et protégée du soleil afin d'éviter l'éblouissement des joueurs et joueuses. Les équipements comprendront une aire de jeu proprement dite, une table de marque pour les officiels et un podium pour les phases finales. Une salle annexe pourra être réservée aux phases finales.



Les structures annexes, telles les buvettes et les lieux de restauration, sont placés sous la responsabilité de l'organisateur agréé, qui devra avoir obtenu au préalable les autorisations administratives réglementaires pour ces installations. Elles devront être physiquement séparées de la salle de jeu. Ces structures seront suffisamment proches de la salle de jeu et seront reliées à la sonorisation générale.

❖ Salle de compétition

La salle de compétition respectera les dimensions minimales de 600 m². Les circulations seront organisées de manière à ne pas gêner les compétiteurs et à favoriser des échanges fluides.

❖ Table de marque

Une table de marque sera mise à disposition en respectant les directives suivantes

- Table de 6 m équipée d'une prise de courant et de chaises,
- Sonorisation permettant de couvrir la salle de jeu et les structures annexes.
- Tableau d'affichage de 6 m x 1 m permettant l'agrafage.
- Une salle dédiée à la saisie des résultats.

❖ Aire de jeu

L'aire de jeu comportera 24 aires de lancer numérotées dans l'ordre de 1 à 24

Si les aires de lancer sont disposées en plusieurs rangées, l'allée entre 2 rangées aura une largeur minimum de 5 m.

Un volume de 3,65 m x 1,80 m x 2,50 m sera organisé pour chaque aire de lancer qui bénéficiera des équipements suivants :

- Supports de cible permettant le « scorage » vertical à gauche de la cible.
- Des cibles, mise à disposition par la F.F.D.
- 1 table et 2 chaises disposés à 1.40 m derrière l'aire de lancer..
- Des feuilles de score et des marqueurs, (les supports effaçables sont acceptés)
- Un éclairage d'une puissance équivalent à 100 watts,
- Tapis de sol et butée réglementaire de 3,8 cm d'épaisseur et de 60 cm de long,

❖ **Podium**

Les finales seront disputées sur un podium, dont les dimensions minimales seront de 6 m pour la largeur et de 5 m pour la profondeur. Celui-ci sera éclairé, sonorisé et aménagé de manière à permettre un double scorage manuel de part et d'autre de la cible. Les spectateurs devront pouvoir être assis. L'animation du podium sera à la charge de la commission sportive de la F.F.D.

La retransmission vidéo et le système de scorage électronique sont à la charge de la FFD. Les supports (écrans) sont à fournir par l'organisateur.

3. ORGANISATION DE LA COMPETITION

❖ **Règlement de l'épreuve**

Le timing, le format de jeu et le règlement sportif de la compétition sont arrêtés par la commission sportive fédérale. Ils seront communiqués à l'organisateur pour diffusion.

❖ **Tirage au sort**

Le tirage au sort informatique est réalisé par la commission sportive FFD, en dehors de l'organisation générale de l'épreuve.

❖ **Tenue de la table de marque**

Le suivi des compétitions est assuré par la commission sportive FFD.

❖ **Récompenses**

La FFD prend en charge, puis gère l'achat des trophées remis aux huit premières équipes. L'organisateur remettra un souvenir à chacun des comités lors de la cérémonie d'ouverture